Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

MARIAGE PREVU LE

N° de Téléphone :

Nombre de personnes :

EPOUX – EPOUSE

NOM

Prénoms

Né(e) à Département

Le

Domicilié(e) Département

Profession

Fils(le) de

Profession

Domicilié(e) à Département

Et de

Profession

Domicilié(e) à Département

Divorcé(e) de

Y-a-t-il un contrat de mariage ?

Si Oui indiquer le NOM et l'adresse du Notaire

Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Tél. : 04 93 03 60 06 – Fax. : 04 93 03 60 01

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

EPOUX – EPOUSE

NOM

Prénoms

Né(e) à Département

Le

Domicilié(e) Département

Profession

Fils(le) de

Profession

Domicilié(e) à Département

Et de

Profession

Domicilié(e) à Département

Divorcé(e) de

Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Tél. : 04 93 03 60 06 – Fax. : 04 93 03 60 01

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

TEMOINS EPOUX – EPOUSE

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

Prénoms

Né(e) à

Le

Département

Domicilié(e)

Département

Profession

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

Prénoms

Né(e) à

Le

Département

Domicilié(e)

Département

Profession

Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Tél. : 04 93 03 60 06 – Fax. : 04 93 03 60 01

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

TEMOINS EPOUX – EPOUSE

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

Prénoms

Né(e) à

Département

Le

Domicilié(e)

Département

Profession

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

Prénoms

Né(e) à

Département

Le

Domicilié(e)

Département

Profession

Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Tél. : 04 93 03 60 06 – Fax. : 04 93 03 60 01

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

ATTESTATION

Je soussigné(e) ----------

Né(e) le----------

ATTESTE SUR L'HONNEUR

❒ Avoir mon domicile sis----------

Depuis le----------

❒ Avoir ma résidence sise----------

Depuis le---------- jusqu'au----------

❒ Exercer la profession de----------

❒ Etre célibataire

❒ Qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi
(ci-joint extrait du jugement)

❒ Ne pas être marié(e)

A Saint Martin Vésubie, le----------

❒ Cocher les lignes utiles

Hôtel de Ville - Place Général de Gaulle - 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Tél. : 04 93 03 60 06 - Fax. : 04 93 03 60 01

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

ATTESTATION

Je soussigné(e) ----------

Né(e) le----------

ATTESTE SUR L'HONNEUR

❒ Avoir mon domicile sis----------

Depuis le----------

❒ Avoir ma résidence sise----------

Depuis le---------- jusqu'au----------

❒ Exercer la profession de----------

❒ Etre célibataire

❒ Qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi
(ci-joint extrait du jugement)

❒ Ne pas être marié(e)

A Saint Martin Vésubie, le----------

❒ Cocher les lignes utiles

Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Tél. : 04 93 03 60 06 – Fax. : 04 93 03 60 01

PIECES A FOURNIR POUR UN MARIAGE

DATE ET HEURE DE LA CELEBRATION DU MARIAGE

EPOUX - EPOUSE

ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE TROIS MOIS
PHOTOCOPIE JUSTIFICATIF DE DOMICILE
(EDF, France, TELECOM,….)
COPIE LIVRET DE FAMILLE
REMPLIR FICHE DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES EPOUX
REMPLIR ATTESTATION DE DOMICILE
REMPLIR FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS
PHOTOCOPIE CARTE NATIONALE D'IDENTITE DES TEMOINS
(contrôler adresse des témoins)

EPOUX - EPOUSE

ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE TROIS MOIS
PHOTOCOPIE JUSTIFICATIF DE DOMICILE
(EDF, France, TELECOM,….)
COPIE LIVRET DE FAMILLE
REMPLIR FICHE DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES EPOUX
REMPLIR ATTESTATION DE DOMICILE
REMPLIR FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS
PHOTOCOPIE CARTE NATIONALE D'IDENTITE DES TEMOINS
(contrôler adresse des témoins)

TOUTES CES PIECES DOIVENT ETRE DEPOSEES EN MAIRIE DU LIEU DE MARIAGE UN MOIS AVANT LA DATE ENVISAGEE

Contrats de mariage

Notaires
de France

Sûrement et pour longtemps

Contrat de mariage : bien choisir son régime matrimonial

Le contrat de mariage est quelque fois nécessaire, il permet de préparer, ensemble, son régime matrimonial pour une vie de couple sereine. Le choix d'un contrat de mariage s'opère selon la situation de départ des futurs époux, leur souhait de réalisation patrimoniale, leurs contraintes professionnelles. Votre notaire vous aidera à choisir le contrat de mariage le mieux adapté.

Se marier signifie s'engager l'un envers l'autre. Si à la mairie, il est donné lecture des articles du code civil précisant que les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance, c'est le régime matrimonial qui fixe la règle du jeu applicable entre les époux, pendant le mariage et après, en cas de séparation, divorce ou décès.

- Lorsqu'ils n'établissent pas de contrat au moment de se marier les époux adoptent souvent, sans le savoir, le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.
  Tout ce que vous achetez au cours de votre mariage est commun, même si vous le payez seul. Conçu pour le cas général, il trouve cependant ses limites dès que se présente une situation familiale ou patrimoniale particulière. Il en est ainsi notamment lorsque les époux exercent une profession indépendante entraînant des risques financiers. Il faut alors se tourner vers un autre statut mieux adapté.

Etablir un contrat de mariage, c'est décider de votre régime matrimonial et l'adapter à vos besoins.
Le notaire, seul professionnel habilité à rédiger un contrat de mariage, vous expliquera les différentes options possibles. En fonction de vos décisions, il vous composera un régime matrimonial "sur mesure".

- Par exemple, si vous choisissez un régime de séparation de biens pure et simple, rien n'est mis en commun.
  Ce régime matrimonial permet de différencier ce que chaque époux possède au jour du mariage, mais aussi ce qu'il acquerra ensuite, biens, placements et tout ce que lui rapportera son patrimoine. Chacun gère ses biens comme il l'entend à l'exception de la résidence de la famille qui ne peut être vendue sans l'accord des deux, même si un seul conjoint en est propriétaire. Il est toutefois possible d'intégrer au sein de la séparation de biens, un régime de communauté plus ou moins étendue.

- On peut aussi adopter un régime mélangeant séparation et communauté : la participation aux acquêts.
  Ce régime fonctionne comme une séparation de biens pendant le mariage et devient communautaire à la fin du mariage. Le notaire mesure l'enrichissement de chacun durant le mariage et ces gains sont partagés de façon équitable entre les conjoints.

- Enfin si vous choisissez le régime de la communauté universelle, tous les biens que possèdent les époux au jour de leur mariage, ceux qu'ils pourront acquérir ensuite ou recueillir par succession, donation ou legs, forment une masse commune.
  Par symétrie, ladite communauté supportera définitivement toutes les dettes des époux présentes et futures.

Quel que soit le régime adopté, des clauses personnalisées peuvent être insérées dans le contrat de mariage, par exemple, pour autoriser le survivant en cas de décès de son conjoint, à choisir un bien par préférence aux autres héritiers.

Le contrat de mariage facilite la vie quotidienne et simplifie le règlement des affaires importantes. Il rend moins inquiétants certains événements inévitables de la vie des familles.

Et si, dans l'avenir, il doit être modifié, la loi en a prévu la possibilité. Renseignez-vous auprès de votre notaire pour établir votre contrat de mariage.